

COMMUNIQUE DE PRESSE

Recrudescence des tentatives d'escroqueries, au moyen de message électronique (e-mail) ou d'appel téléphonique, en se faisant passer pour l'administration fiscale

La Direction départementale des finances publiques (DDFiP) de l'Eure a été alertée par des contribuables de l'Eure victimes de tentatives d'escroqueries perpétrées par des escrocs cherchant à usurper la qualité d'agent des finances publiques pour obtenir des informations sur leurs comptes bancaires. Elle recommande la plus grande prudence et rappelle les consignes suivantes de sécurité.

1) Conseils pour se protéger d'une tentatives d'escroquerie par envoi d'un message électronique (e-mail) :

Si vous recevez un message dont l'adresse de l'expéditeur, après le signe « @ », ne se termine pas « *dgfip.finances.gouv.fr* », et vous demandant des renseignements bancaires ou de cliquer sur un lien pour mise en ordre de votre dossier, il s'agit d'une tentative d'escroquerie.

De tels faux messages reçus ces derniers jours émanaient d'adresses françaises et même étrangères, par exemple « @infos-dgfip-info.fr » ou « @juaneda.es ».

L'administration fiscale n'est pas à l'origine de ces envois. Elle ne vous demande jamais de cette façon un numéro de carte bancaire pour le paiement d'un impôt ou le remboursement d'un crédit d'impôt, ni pour enregistrer vos coordonnées personnelles.

Si vous recevez un message électronique frauduleux de ce type :

- n'y répondez pas ;
- ne cliquez pas sur les liens présents à l'intérieur du message (ils peuvent vous rediriger vers un faux site) ;
- supprimez le message de votre boîte aux lettres électronique.

D'un point de vue général, il convient de ne jamais communiquer par courrier électronique ou par téléphone de données personnelles et surtout pas votre numéro de carte bancaire.

En cas de doute sur l'identité de l'expéditeur d'un courrier postal ou électronique portant en-tête ou signature de la Direction générale des Finances publiques, du Ministère des Finances et des Comptes publics, contactez votre centre des finances publiques.

Astuce : dans la plupart des messageries, lorsque vous passez la souris sur une adresse mail, une info bulle affiche l'adresse réelle d'envoi qui peut différer de l'adresse affichée. Cette précaution permet de contrer une pratique courante des escrocs pour donner à leur envoi l'apparence d'un message adressé par la DGFIP.

2) Conseils pour se protéger d'une tentatives d'escroquerie par téléphone :

Par téléphone, certains escroc signalent à leur interlocuteur une anomalie sur son dossier fiscal et l'invitent, afin d'éviter d'éventuelles sanctions, à rappeler au plus vite un numéro de téléphone surtaxé facturé 5€ la minute. Au-delà de l'escroquerie immédiate, le contribuable qui rappelle se verra demander des renseignements bancaires, comme dans une escroquerie par message électronique.

La DDFiP de l'Eure rappelle que seuls les numéros de téléphone figurant sur les documents officiels (avis d'imposition, déclarations d'impôts,...) ou le numéro d'Impôts Service (0 810 467 687) sont fiables pour contacter les services des finances publiques et qu'il ne faut donc jamais rappeler un numéro signalé à l'occasion d'un tel appel.

Vous pouvez aussi trouver plus de conseils sur ces escroqueries sur la page dédiée du site officiel de la DGFIP www.impots.gouv.fr :

<https://www.impots.gouv.fr/portail/actualite/courriels-et-appels-telephoniques-frauduleux>